



LA LETTRE AUX RETRAITES

UNION SYNDICALE DES RETRAITÉS CGT

Bourse du travail Emile Reboli - Impasse Patrimoine - 20200 BASTIA
tél : 04 95 31 71 98 - www.cgt-retraités-2b.fr

N°17 - NOVEMBRE 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les retraités ne sont ni des nantis, ni des mendiants.

Ils revendiquent simplement leurs droits.

Le blocage des retraites, le démantèlement des services publics de transport, la désertification de l'intérieur faute de services de proximité ne peuvent passer en pertes et profits.

C'est ce dont souffrent en premier lieu les 60 000 retraités pauvres Corses comme leurs collègues du continent. Vouloir l'occulter sur la base d'un « occupons nous de chez nous » serait un aveu d'acceptation des politiques en cours.

Les retraités vivant en Corse sont condamnés à cette double peine, retraites de misère et vie plus chère. Cette réalité ne vient pas d'une fatalité, elle est le fruit d'un enrichissement insolent de classes sociales qui, en Corse, ont toujours profité de primes, d'exonérations et qui aujourd'hui en demandent toujours plus, au nom d'une spécificité qui ne profite qu'à eux-mêmes, au détriment de la grande majorité des corses.

En 20 ans chômage, précarité et misère ont explosé et ce malgré la zone franche, les exonérations et les 2 milliards du PEI.

Les 40 millions d'euros d'économie, réalisés sur l'enveloppe de continuité territoriale avec, à la clé, le démantèlement du service public maritime et la casse de plus de mille emplois a, et aura, des conséquences sur l'activité économique de notre région, comme la déspecialisation de l'enveloppe demandée depuis des décennies par la droite et les libéraux.

Les retraités vivant en corse exigent en plus de la revalorisation des retraites :

- des mesures claires, répercutant les taux minorés de TVA sur les prix et sur tous les produits de consommation courante.
- une baisse du prix de l'essence de 20 cts le litre répercutant le différentiel de TVA de 7 % avec le continent.
- le respect du principe de continuité territoriale et de son enveloppe dédiée de 187 millions d'euros pour la mise à parité avec le continent ainsi que la baisse des tarifs de transport.
- un tarif retraité sur tous les transports qui pourrait se concrétiser par une baisse de 50% des tarifs actuels.

Il serait également nécessaire de faire un point précis des aides accordées, sous diverses formes au low cost, aux navires de croisière, ainsi qu'une étude sur les retombées en termes d'emploi et d'investissement.

Le 31 octobre 2016



Motion CGT votée à l'unanimité lors de la séance plénière du 25 octobre du Conseil Economique Social et Culturel de Corse

Pour le maintien et le développement des services des Finances Publiques en Corse.

Prendre enfin en considération nos particularismes fiscaux et fonciers.

Considérant les fréquentes mobilisations des élus, usagers et des personnels des finances publiques pour le maintien des services et notamment les Trésoreries dans le rural ;

Considérant les suppressions massives d'emplois au sein de la Direction des Finances Publiques en Corse (200 en Corse ces 10 dernières années) qui fragilisent nos structures de proximité et pénalisent usagers et élus.

Considérant la politique de dématérialisation forcée qui impacte les périodes d'ouverture des services au public et donc réduit les possibilités d'accès aux services publics pour effectuer des démarches parfois urgentes (délai de paiement, main levée pour un compte bancaire bloqué, besoin d'un document...)

Considérant les particularismes en matière fiscale et foncière reconnus par les pouvoirs publics et qui nécessitent de répondre à des situations complexes.

Considérant l'insertion de la Corse dans la Loi montagne qui devrait entraîner un maintien voire un renforcement des services publics en milieu rural.

Considérant que la Corse, pour son aménagement du Territoire, et un développement économique durable, a besoin de services publics de proximité, de pleines compétences, ouverts, accessibles et joignables tous les jours

Le CESC demande :

- afin de permettre aux élus et aux populations de bénéficier de services de proximité accessibles, l'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations
- que des concertations locales soient largement menées avant toute nouvelle décision
- que les charges résultant de nos particularismes fiscaux et fonciers soient prises en considération pour en tirer les conséquences en matière d'emplois et de structures.

BILLET D'HUMEUR

On se moque de nous, on nous prend pour des déficients mentaux.

Monsieur Durand à La Route Fleurie a créé 3 emplois dans son entreprise artisanale.

Tout va bien pour la sortie du chômage et l'inversion de la courbe !

Sauf que hier la société XYM a licencié 5000 salariés.

D'autre part la société YMX a décidé de ne licencier que 1500 salariés au lieu des 3000 annoncés précédemment, après avoir reçu des subventions de plusieurs millions payés évidemment par nos impôts directes ou indirectes

« Victoire nous avons sauvé 1500 emplois. »

Ne serait-ce pas plutôt 1500 chômeurs en plus.

A côté, faut pas exagérer, il y a des créations d'emplois.

Regarder les UBERmachin ou UBERtruc avec leurs milliers emplois nouveaux.

Sauf que bien avant la loi El Khomry ces sauvés des eaux n'ont quasiment aucun droit.

Malgré tout certains ont même bien compris qu'ils devaient revendiquer le statut de salarié.

Nos dirigeants devraient méditer ce que disait en son temps un chansonnier « faut pas qu'on nous explique que le bœuf gros sel ne vaut pas le filet »

LES JEUNES DANS LA GALERE. LES VIEUX DANS LA MISERE. Y'EN A MARRE DE CETTE SOCIETE LA.